



Cette fiche synthétise les résultats du **diagnostic global de vulnérabilité de la vallée de l'Oise aux inondations** (au sens des débordements des rivières Oise et Aisne) mené par l'Entente Oise Aisne, accompagné par Artelia, sur le périmètre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de la vallée de l'Oise. Cette démarche vise d'une part la consolidation de nouvelles connaissances sur les conséquences des inondations, et d'autre part la construction d'un dialogue entre acteurs des territoires pour faire émerger des actions de prévention du risque d'inondation.



Secteur concerné : Le Noyonnais

EPCI concernés :

Communauté de communes du Pays Noyonnais

Communes impactées :

APPILLY, BRETIGNY, MORLINCOURT, NOYON, PONT-L'ÉVÊQUE, PONTOISE-LES-NOYON, SEMPIGNY, VARESNES

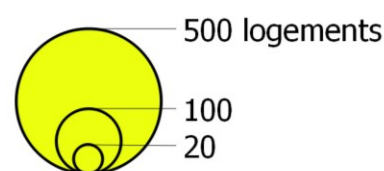
REPARTITION COMMUNALE DES LOGEMENTS ET ENTREPRISES EXPOSÉS AUX INONDATIONS (Crue cinquantennale)

Secteur Noyonnais

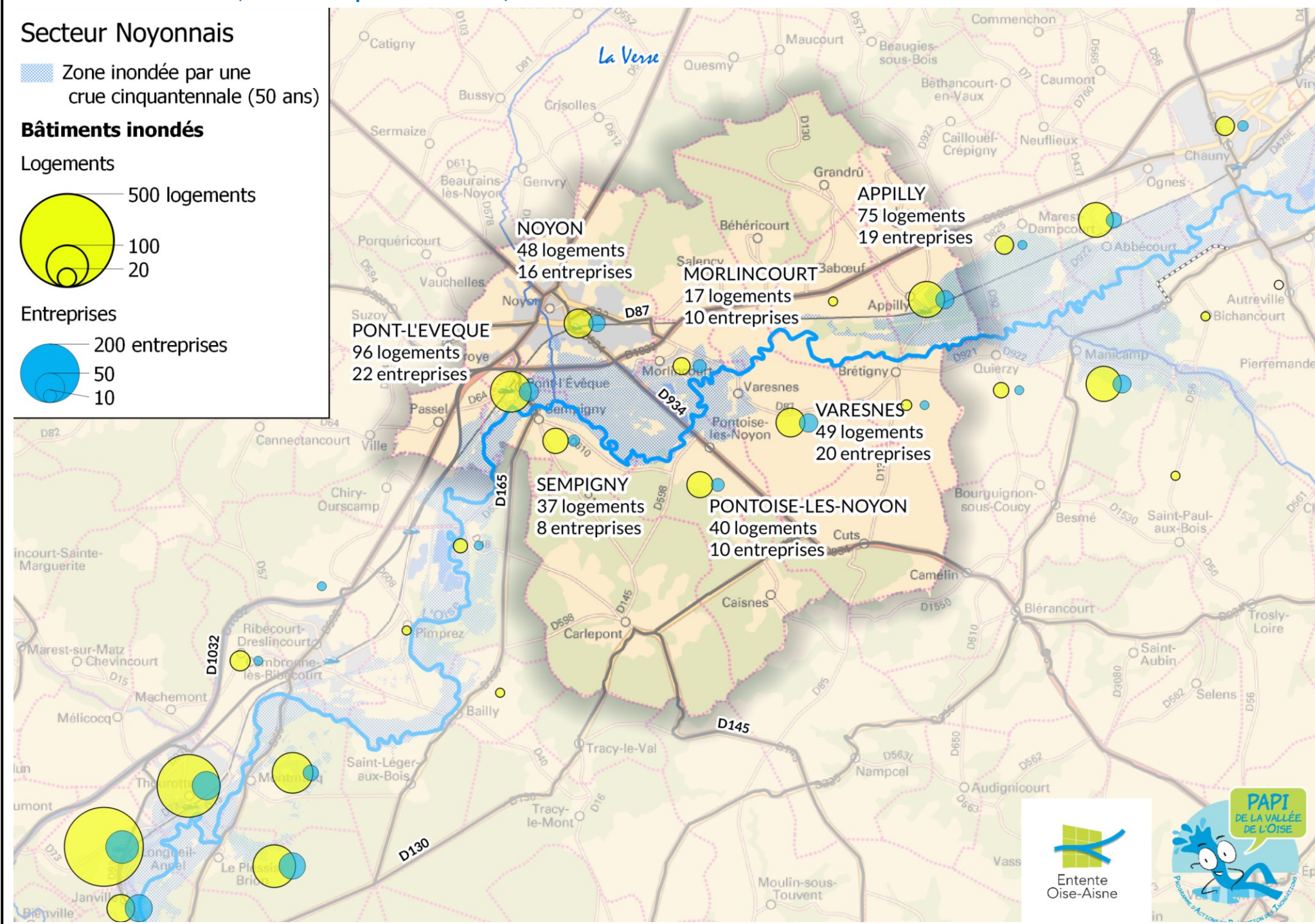
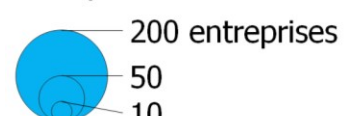
Zone inondée par une crue cinquantennale (50 ans)

Bâtiments inondés

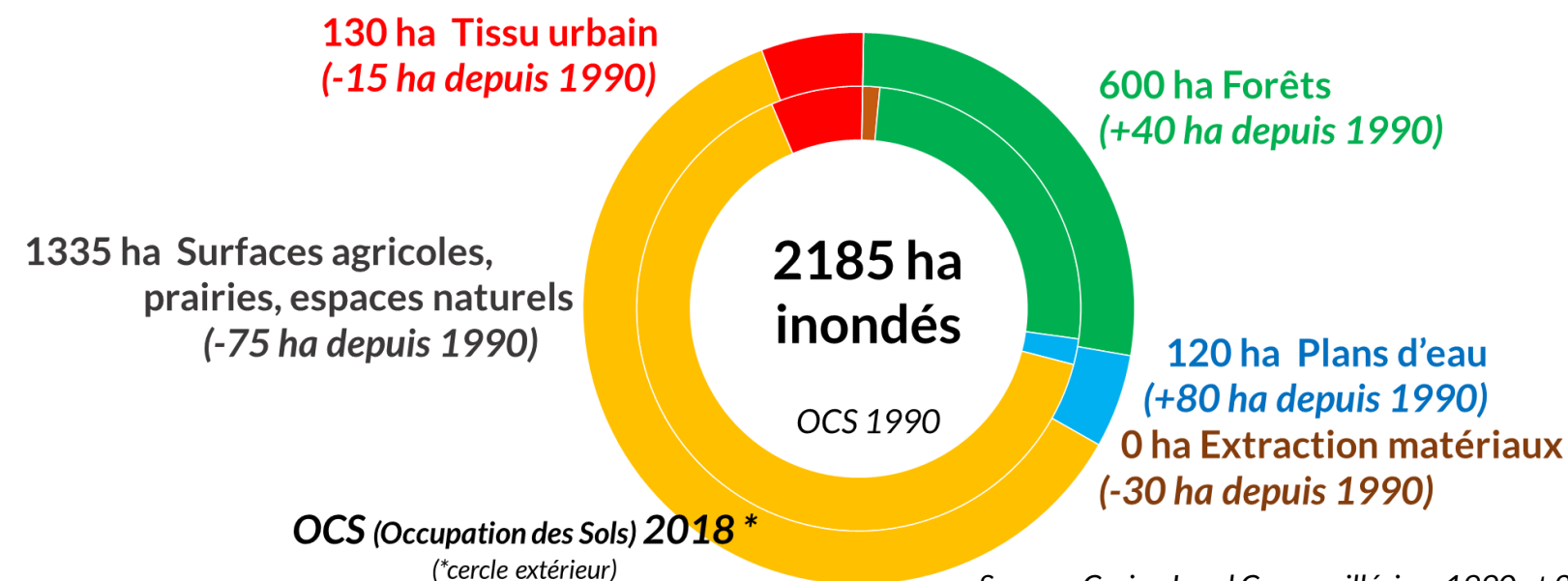
Logements



Entreprises

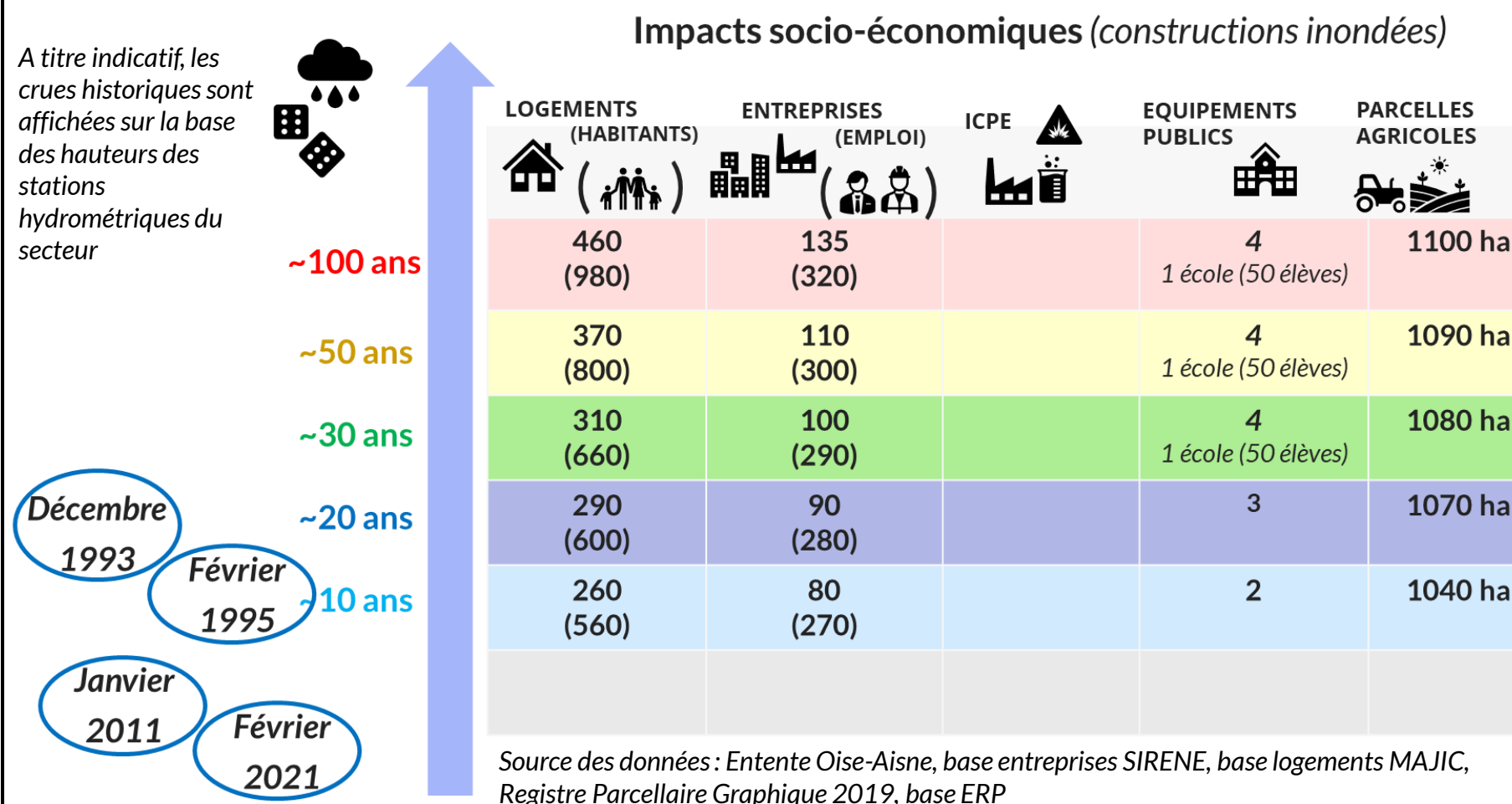


REPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL EN ZONE INONDABLE (crue centennale) & EVOLUTION SUR LA PERIODE 1990 - 2018



EXPOSITION DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES SELON DES SCENARIOS DE CRUES/INONDATIONS (débordement de l'Oise et de l'Aisne)

Bilan du nombre de logements (et d'habitants), d'entreprises (et d'emploi), d'équipements publics et de parcelles agricoles (surface en hectare) inondés/impactés selon 5 scénarios de crues/inondations





Cette fiche synthétise les résultats du **diagnostic global de vulnérabilité de la vallée de l'Oise aux inondations** (au sens des débordements des rivières Oise et Aisne) mené par l'Entente Oise Aisne, accompagné par Artelia, sur le périmètre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de la vallée de l'Oise. Cette démarche vise d'une part la consolidation de nouvelles connaissances sur les conséquences des inondations, et d'autre part la construction d'un dialogue entre acteurs des territoires pour faire émerger des actions de prévention du risque d'inondation.



Secteur concerné : Le Noyonnais

EPCI concernés :

Communauté de communes du Pays Noyonnais

Communes impactées :

APPILLY, BRETIGNY, MORLINCOURT, NOYON, PONT-L'ÉVÊQUE, PONTOISE-LES-NOYON, SEMPIGNY, VARESNES

LISTE DES EQUIPEMENTS PUBLICS IMPACTES SELON LES SCENARIOS DE CRUES

COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	TYPE	CAPACITE	Impacté selon l'intensité des crues				
				10	20	30	50	100 ans
PONTOISE-LES-NOYON	Ecole élémentaire	Enseignement primaire	43			0,1	0,3	0,5
PONTOISE-LES-NOYON	Station d'épuration	Station d'épuration	1500 EH					

* Les cases bleues indiquent l'inondabilité du site (la hauteur d'eau est précisée en mètre à titre indicative)

REPARTITION DES EQUIPEMENTS PUBLICS EXPOSES A UNE CRUE CENTENNALE

- Répartition communale des établissements de santé, scolaire et utile à la gestion de crise

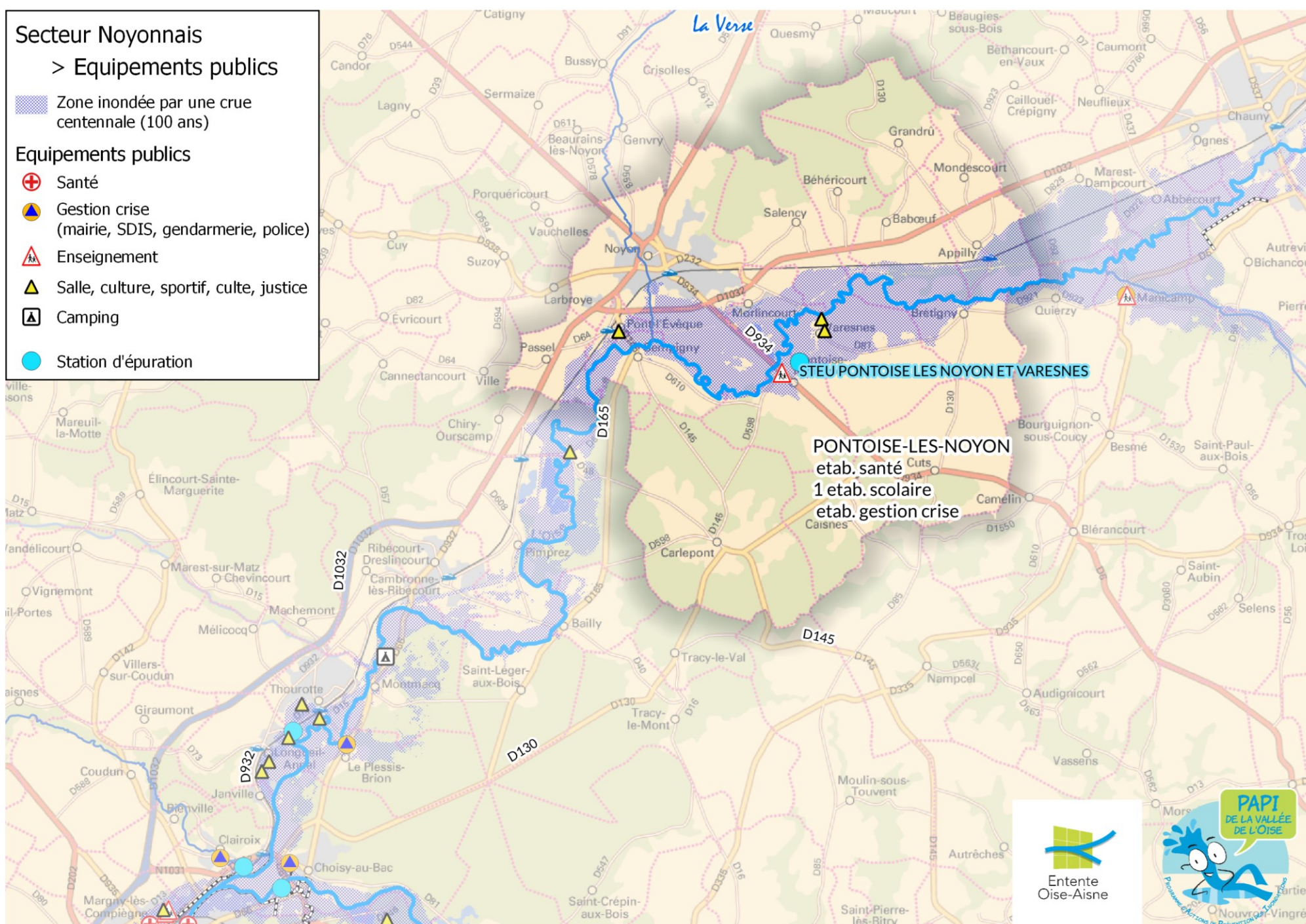
Secteur Noyonnais

> Equipements publics

Zone inondée par une crue centennale (100 ans)

Equipements publics

- Santé
- Gestion crise (mairie, SDIS, gendarmerie, police)
- Enseignement
- Salle, culture, sportif, culte, justice
- Camping
- Station d'épuration



Autres établissements sensibles :

- A préciser ...

CONSEQUENCES DES DOMMAGES SUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET IMPACTS INDIRECTS : IMPLICATIONS ET DYSFONCTIONNEMENTS

Complément à évaluer ... (courant 2022 - phase 2 du diagnostic)

- ⇒ Evaluer les populations impactées par des dysfonctionnements du réseau d'assainissement
- ⇒ Compléments sur le réseau d'eau potable (zones de captage et implications)
- ⇒ Consolider les capacités des équipements de santé - et les secteurs prioritaires concernés par des évacuations (population sensible, établissement de santé isolé ...)
- ⇒ Implications des établissements et services publics inondés sur la gestion de crise et la continuité des activités



Cette fiche synthétise les résultats du **diagnostic global de vulnérabilité de la vallée de l'Oise aux inondations** (au sens des débordements des rivières Oise et Aisne) mené par l'Entente Oise Aisne, accompagné par Artelia, sur le périmètre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de la vallée de l'Oise. Cette démarche vise d'une part la consolidation de nouvelles connaissances sur les conséquences des inondations, et d'autre part la construction d'un dialogue entre acteurs des territoires pour faire émerger des actions de prévention du risque d'inondation.



Secteur concerné : Le Noyonnais

EPCI concernés :

Communauté de communes du Pays Noyonnais

Communes impactées :

APPILLY, BRETIGNY, MORLINCOURT, NOYON, PONT-L'ÉVÊQUE, PONTOISE-LES-NOYON, SEMPIGNY, VARESNES

EXPOSITION DU RESEAU ELECTRIQUE SELON LES SCENARIOS DE CRUES

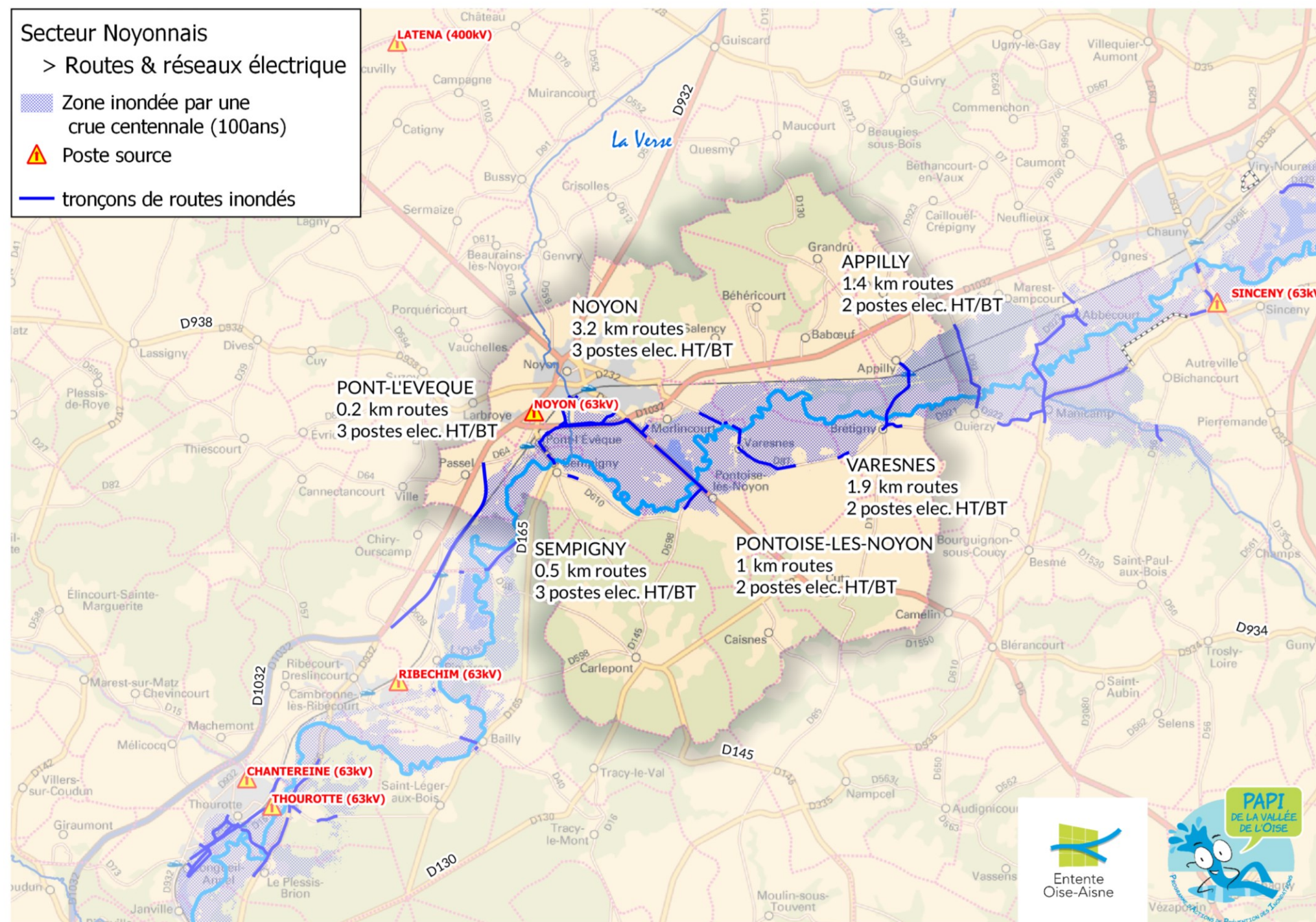
(1) Postes source (RTE <-> GRD)

Poste source	Commune	Exposition du poste source selon l'intensité des crues				
		10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
SINCENY	Sinceny	possible	inondable	inondable	inondable	inondable
BEAUTOR	Tergnier	possible	inondable	inondable	inondable	inondable
NOYALES	Noyales				possible	inondable

(2) Postes de distribution (Gestionnaires du Réseau de Distribution)

Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)	EPCI	Total des postes du secteur	Total des communes concernées	Total des postes de distribution électrique impactés selon l'intensité des crues				
				10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	100 ans
ENEDIS	CC du Pays Noyonnais	190	14	8	8	10	10	15
ENEDIS / SICAIE Oise	CC du Pays Noyonnais		1					

REPARTITION COMMUNALE DES ROUTES COUPEES ET POSTES DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE EXPOSES AUX INONDATIONS (Cruie centennale)



CONSEQUENCES DES DOMMAGES SUR LES RESEAUX ET IMPACTS INDIRECTS : IMPLICATIONS ET DYSFONCTIONNEMENTS

Compléments en cours d'évaluation ... (courant 2022 - phase 2 du diagnostic)

- ⇒ Evaluation des coupures électriques dans et hors des zones inondées avec l'identification des zones de fragilité (démarche engagée avec certains gestionnaires des réseaux d'électricité)
- ⇒ Evaluation des populations, entreprises et salariés impactés
- ⇒ Implications des coupures électriques sur le fonctionnement des services publics et sur la continuité des activités socio-économiques